



## Prévention

# Projet éducatif et pédagogique pour les séjours de plusieurs jours

### I- Le projet éducatif

Se doter d'un projet éducatif correspond à un double intérêt : répondre à une obligation légale et permettre l'élaboration d'un cadre favorable à l'épanouissement de l'enfant.

Tout d'abord d'un point de vue légal, l'article L227-4 de la loi du 17 juillet 2001 oblige l'organisateur d'un séjour accueillant des mineurs à rédiger un projet éducatif.

Il traduit son engagement, ses priorités, ses principes éducatifs. Il définit le sens de ses actions. Il fixe les objectifs que l'on veut atteindre et les moyens à mobiliser pour sa mise en œuvre. Il est formalisé par un document. L'organisateur indique dans ce document quelles sont ses priorités et ses principes pour l'accueil.

Le projet éducatif pose un cadre général. Son élaboration peut prendre en compte les observations, voire les propositions d'autres partenaires, au premier rang desquels se trouvent les représentants légaux des mineurs, les élus et adhérents d'une association, les animateurs, etc. L'objectif n'est pas d'avoir un projet figé ; celui-ci est évolutif et susceptible d'amélioration. La réflexion et les échanges suscités par le contenu et les conditions de déroulement du projet sont en eux-mêmes des facteurs permettant cette progression. Le travail en équipe est important, ainsi qu'une bonne communication au sein de l'équipe et avec les familles.

Le projet éducatif détermine les orientations du projet pédagogique.

Il est également diffusé, sous une forme qui peut être différente, aux familles et à titre d'information, aux différents partenaires de l'action (école, mairie, associations, etc.).

### II- Le projet pédagogique

À partir du cadre fixé par le projet éducatif, le responsable élabore en concertation avec les animateurs le projet pédagogique. Ce document est spécifique aux caractéristiques de chaque accueil et résulte d'un travail collectif. Il traduit l'engagement d'une équipe pédagogique dans un temps et un cadre donné.

Une nécessaire cohérence existe donc entre projet éducatif (les intentions, les buts et les valeurs) et projet pédagogique (les options pédagogiques et les choix méthodologiques pour accompagner les jeunes dans leur croissance humaine). Il prend en compte l'âge des personnes accueillies, les spécificités du lieu d'accueil.

Ce document est conçu comme un contrat de confiance entre l'équipe pédagogique, les intervenants, les parents et les mineurs sur les conditions de fonctionnement et sert de référence. Le projet permet de donner du sens aux activités proposées. Il aide à construire la démarche pédagogique.

Il peut être diffusé aux parents.

## Rédiger un projet pédagogique

### **Il peut y avoir deux versions du document :**

- la première – plus détaillée – sert de support au travail de l'équipe et contient des informations d'ordre interne (listing participants, coordonnées des membres de l'équipe, coordonnées des prestataires, etc)
- la seconde – plus générale – est communiquée aux représentants légaux des mineurs et à d'éventuels partenaires.

### **Le projet pédagogique doit préciser :**

- le nom et les coordonnées complètes de l'organisateur
- la nature de l'accueil
- la nature des activités proposées en fonction des modalités d'accueil et, lorsqu'il s'agit d'activités physiques ou sportives les conditions dans lesquelles celles-ci sont mises en œuvre
- l'effectif et l'âge des mineurs accueillis, la répartition filles/garçons, origines géographiques
- les modalités de participation des mineurs
- les modalités d'accueil d'enfants porteurs d'un handicap ou atteints de problèmes de santé
- le nombre d'adultes et leur répartition
- les modalités de fonctionnement de l'équipe (accompagnement de l'équipe, les temps de réunion d'équipe (avec qui, à quelle fréquence, quel contenu, les règles non négociables)
- les moyens pour évaluer le projet (bilan personnel, bilan d'équipe, réunion bilan)
- les caractéristiques des locaux et des espaces utilisés
- le règlement intérieur

Le projet pédagogique peut comporter un projet pastoral en précisant les animations pastorales, en prenant en compte la réalité culturelle, sociale et ecclésiale du lieu. Pour les adolescents, il s'appuiera sur les orientations de la Pastorale des adolescents du diocèse.

Chaque rencontre avec les jeunes fera l'objet d'une préparation. Elle sera préparée par un ou plusieurs animateurs, à partir du cadre fixé par le projet d'animation pastoral et en concertation avec les enfants, les adolescents. Une fiche d'activité sera élaborée et précisera de manière concrète le fonctionnement de la rencontre.

La fiche d'activité informe sur le nom et le type d'activité proposée (*Quoi ?*), ses objectifs (*Pourquoi ?*), son déroulement (*Comment ?*), le nombre d'animateurs requis (*Par qui ?*), le matériel nécessaire (*Avec quoi ?*), le(s) lieu(x) (*Où ?*), le jour et les horaires (*Quand ?*), le public qu'elle cible (*Pour qui ?*), l'effectif d'enfants, d'adolescents qu'elle concerne (*Combien ?*), les éventuels partenaires qu'elle implique (*Avec qui ?*), le coût qu'elle représente (*Quel budget ?*) et les critères d'évaluation (*Quels critères ?*).

***Le projet éducatif et le projet pédagogique sont des documents obligatoires dans le cadre de l'organisation de séjours déclarés à la Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS).***